

Les démarches d'un projet solaire, dans l'ordre

L'ordre et les délais exacts varient selon la commune, le canton et le GRD. Un bon installateur prend en charge la plupart de ces étapes — vérifiez lesquelles figurent dans son offre.

1. Estimez votre potentiel

Toiture, orientation, consommation : commencez par le potentiel officiel de votre toit (toitsolaire.ch) et une première fourchette de coûts et d'aides.

2. Demandez plusieurs devis

Auprès d'installateurs qualifiés. Comparez-les point par point — notre checklist devis sert exactement à ça.

3. Annonce ou mise à l'enquête communale

Selon votre commune et la zone (bâtiment protégé ou non), une simple annonce suffit souvent. Votre installateur sait ce qui s'applique.

4. Demande de raccordement au GRD

L'annonce au gestionnaire de réseau se fait avant le début des travaux — généralement prise en charge par l'installateur.

5. Installation

Pose des panneaux, de l'onduleur et, le cas échéant, de la batterie par l'entreprise certifiée.

6. Contrôle et réception

Rapport de sécurité (OIBT) et contrôle de l'installation avant ou juste après la mise en service, selon la configuration.

7. Mise en service et dossier Pronovo

L'annonce et la certification Pronovo suivent la mise en service ; la rétribution unique est versée ensuite.

8. Suivi

Surveillez votre autoconsommation et le tarif de reprise de votre GRD (révisé trimestriellement) : c'est là que se joue la rentabilité.